CANADIAN KENNEL CLUB® CLUB CANIN CANADIEN MD

5397, AVE EGLINTON OUEST, BUREAU 101, ETOBICOKE, (ONTARIO), M9C 5K6 | TEL (416) 675-5511 | 1 (855) 364 - 7252 | www.ckc.ca

Exercices de groupe – assis prolongé et couché prolongé

Événement : _____ Date : _____

Juge : _____ Classe : _____

Caractéristiques principales et jugement

- Le jugement de cet exercice ne débute que lorsque le juge donne aux manieurs le commandement de faire asseoir ou coucher leurs chiens.
- Un chien qui, à n'importe quel moment pendant l'exercice, s'éloigne considérablement de l'endroit où il avait été laissé, se dirige vers un autre chien, aboie ou gémit de façon déraisonnable, ne demeure pas en position assise ou couchée (selon le cas) jusqu'à ce que la manieur revienne en position au pied, ne se qualifiera pas.
- Une déduction substantielle est imposée à un manieur qui replace son chien après que le chien a adopté la position assise ou couchée ou à un chien qui s'assoit, se lève ou se couche après que le manieur soit revenu à la position au pied, mais avant que le juge n'annonce « exercice terminé ».
- Des déductions substantielles ou mineures, selon les circonstances, sont imposées si le manieur touche le chien ou le collier pour le placer en position assise ou couchée, si le chien aboie ou gémit occasionnellement ou s'il se déplace légèrement de sa position.
- Un chien qui quitte l'endroit ou il a été laissé pendant l'assis prolongé doit être excusé avant le couché prolongé.

Race								
Numéro du chien								
Assis prolongé								
Points déduits								
Couché prolongé								
Points déduits								

Classe pré-novice, qualification ou non qualification

- Assis prolongé ou couché prolongé – 30 secondes

Classe novice – 20 points chacun

- Assis prolongé – une minute
- Couché prolongé – une minutes